

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun**

**Séance du 05 juillet 2023**

**Délibération n°DE\_2023\_07\_006**

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 17 dont 2 suppléants

*L'an deux mille vingt-trois et le cinq juillet, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 29 juin 2023, s'est réuni en Communauté de Communes du Pays de Montmédy, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.*

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Jean-Christophe PATON, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Eric DUMONT est désigné secrétaire de séance.

**7.5 - Subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun**

VU la délibération 2023-03-007 du 8 mars 2023 relative à la demande de subvention d'ingénierie Leader du GAL du Pays de Verdun pour l'année 2023,

Monsieur Julien DIDRY, Président, expose ce qui suit :

"Dans le cadre de la validation budgétaire pour l'année 2023, et selon les termes de la convention tripartite Leader en date du 19 janvier 2017 et notamment en lien avec l'annexe 2.1 « maquette financière » une enveloppe est consacrée à l'animation, gestion et évaluation du Groupe d'Action Locale, pour la période 2014-2020 soit 20% de l'enveloppe globale.

Le personnel chargé de l'animation du programme relève de la responsabilité administrative et financière du PETR du Pays de Verdun depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Il était auparavant rattaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, qui portait par convention avec les autres EPCI, l'ensemble des actions transversales du Pays de Verdun

La présente délibération ajuste celle prise en mars dernier. Cette demande porte sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 pour le poste de gestionnaire et du 01/01/2023 au 31/03/2023 pour le poste d'animatrice. L'accompagnement de ce dernier poste pour le reste de l'année 2023 sera sollicité sur la nouvelle programmation Leader 2023-2027.

Le dispositif Leader permet un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents et les frais de déplacements et de formations selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
1 ETP Cécile BAUD Gestionnaire Leader	37 985.00 €	LEADER (61 %)	30 000.00 €
1 ETP Lorraine CAILLAS Animatrice Leader (sur 3 mois)	10 947,17 €	Pays de Verdun (39 %)	18 932.17 €
TOTAL	48 932.17 €	TOTAL	48 932.17 €

Pour permettre cet accompagnement de l'ingénierie Leader du PETR, il vous est demandé de valider le plan de financement ci-dessus, d'engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées, d'autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

**VALIDE** le plan de financement ci-dessus,

**ENGAGE** la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

**AUTORISE** le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre du projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

